



AgroParisTech

Un simulacre de Conseil d'Administration

Suite à la motion (voir ci-dessous) du Conseil d'Administration d'AgroParisTech du 6 Mars 2018, un Conseil d'Administration exceptionnel s'est tenu le vendredi 4 Mai. Ce CA exceptionnel devait examiner les différents scénarii (parmi lesquels le report du déménagement) et formuler des recommandations.

Après trois heures de débats, la Secrétaire Générale du ministère nous a annoncé :

- qu'un report conduirait quasi certainement à une annulation du projet d'implantation sur le plateau de Saclay,
- et que **la décision de signer la promesse de vente du site Claude Bernard avait déjà été prise** en réunion interministérielle et que cette signature se ferait dans les jours ou semaines à venir.

Cette dernière décision a été prise au mépris de la motion du CA de mars adoptée à l'unanimité des votants et rendait inutile la tenue même de cette séance du Conseil d'Administration puisque la promesse de vente stipule qu'AgroParisTech doit libérer les locaux au plus tard le 31 décembre 2021 : tout report du déménagement devient donc impossible.

Malgré une longue discussion pour obtenir un vote sur une recommandation, conformément à l'objet même de ce CA exceptionnel, demandant l'instruction complète du report et le maintien du blocage de la signature de la promesse de vente du site Claude Bernard, le Président du CA n'a jamais voulu organiser un vote.

La séance a donc été levée sans qu'aucune recommandation n'ait été décidée.

Notre action ne s'arrête pas et nous reviendrons vers vous pour des AG.

Motion du CA du 6 mars 2018

"Compte tenu des récentes informations communiquées sur le report de la ligne 18 de métro à 2027, le CA demande une séance exceptionnelle d'ici deux mois, pour débattre de tous les scénarii possibles relatifs au déménagement sur le plateau de Saclay, en examiner les impacts et formuler des recommandations.

Le CA demande que lui soient communiqués les documents nécessaires, notamment le CREM, avant cette séance exceptionnelle. Un groupe de travail devra être constitué pour instruire le dossier.

Dans l'intervalle, le CA demande d'éviter toute décision qui puisse contrarier telle ou telle option, en particulier concernant la vente des sites actuels."

Contact Syndicats :

CFDT cfdtinra@inra.fr - **CFTC** cftcinra@inra.fr - **CGT** cgt@inra.fr - **SUD** contactinra@sud-recherche.org